

18



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

# RÉDUCTIONS D'IMPÔT CRÉDITS D'IMPÔT

Nom M THOMAS  
Prénom THIBAUT  
Adresse 0009 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

## Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 537€) ..... 7UD   
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général ..... 7UF   
Dons et cotisations versés aux partis politiques ..... 7UH

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels* ..... 7AC  DÉCLARANT 1 7AE  DÉCLARANT 2 7AG  PERS. À CHARGE

## Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études

Enfants à charge ..... 7EA  COLLÈGE 7EC  LYCÉE 7EF  ENS. SUPÉRIEUR  
Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EB  7ED  7EG

## Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.1.2012*

Enfants à charge ..... 7GA  1<sup>ER</sup> ENFANT 7GB  2<sup>E</sup> ENFANT 7GC  3<sup>E</sup> ENFANT  
Enfants à charge en résidence alternée ..... 7GE  7GF

Nom et adresse des bénéficiaires

## Services à la personne : emploi à domicile

Sommes versées en 2018 ..... 7DB  676  
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses ..... 7DL   
Vous avez employé directement pour la première fois en 2018 un salarié à domicile ..... 7DQ ☐ COCHEZ  
Vous (ou votre conjoint ou une personne à charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" ..... 7DG ☐ COCHEZ

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap ..... 7GZ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes ..... 7CD  1<sup>RE</sup> PERSONNE 7CE  2<sup>E</sup> PERSONNE

## Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

Logements neufs non-BBC acquis ou construits en 2010 *Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des cinq premières annuités* ..... 7VV   
Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des cinq premières annuités* ..... 7VT   
Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des sept premières annuités* ..... 7VX

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le

**Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale**

|                                                                                                             |     |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées ..... | 7WJ | <input type="text"/> |
| Équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap .....               | 7WI | <input type="text"/> |
| Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable .....                              | 7WL | <input type="text"/> |

**Prestations compensatoires**

|                                                                           |     |                      |
|---------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Sommes versées en 2018 .....                                              | 7WN | <input type="text"/> |
| Sommes totales décidées par jugement en 2018 ou capital reconstitué ..... | 7WO | <input type="text"/> |
| Capital fixé en substitution de rente .....                               | 7WM | <input type="text"/> |
| Report des sommes décidées en 2017 .....                                  | 7WP | <input type="text"/> |

**Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France**

|                                                                                       |     |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 537 €) ..... | 7VA | <input type="text"/> |
| Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général .....                             | 7VC | <input type="text"/> |

**Report de l'excédent de dons des années antérieures**

| 2013                     | 2014                     | 2015                     | 2016                     | 2017                     |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 7XS <input type="text"/> | 7XT <input type="text"/> | 7XU <input type="text"/> | 7XW <input type="text"/> | 7XY <input type="text"/> |

**TRAVAUX DANS L'HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE****Économies d'énergie**

|                                                                                                                                                                                                                                                  |     |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Chaudières à haute performance énergétique (sauf chaudières utilisant le fioul) .....                                                                                                                                                            | 7CB | <input type="text"/> |
| Chaudières à haute performance énergétique utilisant le fioul : dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017 .....                                                                   | 7AA | <input type="text"/> |
| Chaudières à très haute performance énergétique utilisant le fioul : dépenses payées du 1.1.2018 au 30.6.2018 et dépenses payées du 1.7.2018 au 31.12.2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 30.6.2018 ..... | 7AO | <input type="text"/> |
| Chaudières à micro-cogénération gaz .....                                                                                                                                                                                                        | 7AD | <input type="text"/> |
| Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage .....                                                                                                                                                                           | 7AF | <input type="text"/> |

**Isolation thermique**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |     |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur (acquisition et pose) .....                                                                                                                                                                                                                         | 7AH | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose) .....                                                                                                                                                                                                                                             | 7AK | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert (acquisition et pose) .....                                                                                                                                                                                 | 7AL | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages : dépenses payées du 1.1.2018 au 30.6.2018 et dépenses payées du 1.7.2018 au 31.12.2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 30.6.2018 ..... | 7AP | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) : dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017 .....                                                                                                         | 7AM | <input type="text"/> |
| Volets isolants : dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017 .....                                                                                                                                                                           | 7AN | <input type="text"/> |
| Portes d'entrée donnant sur l'extérieur : dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017 .....                                                                                                                                                   | 7AQ | <input type="text"/> |

**Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable**

|                                                                                                                                                                                                                  |     |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses .....                                                                                                            | 7AR | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur air/eau ou géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques) ..... | 7AV | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques) :<br>- dépenses payées en 2018 .....                                                        | 7AX | <input type="text"/> |
| - dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017 .....                                                                                                 | 7AS | <input type="text"/> |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires...) .....                                                 | 7AY | <input type="text"/> |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique .....                                                                                                      | 7AZ | <input type="text"/> |
| Systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou de biomasse .....                                                                                                                      | 7BB | <input type="text"/> |

**Autres dépenses**

|                                                                                                                                                                                |     |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------|
| Diagnostic de performance énergétique .....                                                                                                                                    | 7BC | <input type="text"/> |
| Audit énergétique .....                                                                                                                                                        | 7BM | <input type="text"/> |
| Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et droits ou frais y afférents .....                                                                                        | 7BD | <input type="text"/> |
| Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire installés dans un immeuble collectif .....                                                                        | 7BE | <input type="text"/> |
| Système de charge pour véhicules électriques .....                                                                                                                             | 7BF | <input type="text"/> |
| Équipements installés dans les logements situés dans les départements d'outre-mer :<br>- équipements de raccordement à un réseau de froid et droits ou frais y afférents ..... | 7BH | <input type="text"/> |
| - équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires .....                                                                  | 7BK | <input type="text"/> |
| - équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (ventilateurs de plafond) .....                                                                              | 7BL | <input type="text"/> |

## CONDITIONS D'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vous pouvez bénéficier de ce crédit d'impôt si vous avez effectué des dépenses en faveur de la transition énergétique dans votre habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Votre habitation principale peut être située dans un immeuble collectif ou être une maison individuelle.

### Équipements ouvrant droit à ce crédit d'impôt

Pour ouvrir droit au crédit d'impôt, les matériaux, équipements et appareils doivent respecter des critères de performance énergétique. Ces critères sont indiqués dans la notice n° 2041 GR et dans le bulletin officiel des finances publiques, sous la référence BOI-IR-RICI-280-10-30 disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

### Plafond de dépenses

Les dépenses sont retenues dans la limite d'un plafond pluriannuel qui s'applique au titre de cinq années consécutives. Pour le calcul du crédit d'impôt de 2018, le plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1.1.2014 au 31.12.2018. Ce plafond est fixé à :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;
- 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune ;
- montants majorés de 400 € par personne à charge (majoration divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

### Taux du crédit d'impôt

Le taux du crédit d'impôt est de 15 % pour les dépenses suivantes payées du 1.1 au 30.6.2018 ou payées du 1.7 au 31.12.2018 lorsqu'un devis a été accepté et un acompte versé au plus tard le 30.6.2018 :

- chaudières à très haute performance énergétique utilisant le fioul comme source d'énergie ;
- matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simples vitrages.

Le taux du crédit d'impôt est de 30 % pour toutes les autres dépenses éligibles.

### Qualification de l'entreprise

Certaines dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt uniquement lorsque l'entreprise qui réalise les travaux est titulaire d'un signe de qualité attestant du respect de critères de qualification.

Le signe de qualité obtenu par l'entreprise lui confère la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement) pour la catégorie de travaux dans laquelle il a été obtenu.

Ainsi, les matériaux et équipements suivants doivent être installés par une entreprise titulaire de la mention RGE et d'un signe de qualité attribué pour cette catégorie de travaux :

- chaudières à haute ou très haute performance énergétique, chaudières à micro-cogénération gaz ;
- matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée donnant sur l'extérieur ;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : murs en façade ou en pignon et planchers bas ;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : toitures-terrasses, planchers de combles perdus, rampants de toiture et plafonds de combles ;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires ;
- pompes à chaleur ;
- échangeur souterrain des pompes à chaleur géothermiques (à l'exception des capteurs horizontaux).

En outre pour les catégories de travaux soumises au respect de critères de qualification de l'entreprise, le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à une visite du logement, préalable à l'établissement du devis, au cours de laquelle l'entreprise qui installe ou pose les équipements ou matériaux valide leur adéquation au logement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS  
À LA DÉCLARATION DES REVENUS 2017  
RÉDUCTIONS D'IMPÔTS CRÉDITS D'IMPÔTS

**Emploi d'un salarié à domicile (case 7DB)**

Nom et adresse du bénéficiaire de votre versement, de l'entrepreneur, du fournisseur et détail du montant versé

CESU MARTINEZ 42961 ST ETIENNE 0063 RUE DE LA MONTAT

**Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes (cases 7CD et 7CE)**

Détail des versements

**Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2017**

**7GD**

**4ème enfant**

Détail des versements

**Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 6 ans au 1er janvier 2017**

**7GM**

**4ème enfant**

Détail des versements